



Communiqué de presse des ONG françaises et suisses concernant l'arasement du barrage du Theusseret sur le Doubs Franco-Suisse. Le 30 juillet 2018.

Liste complète des ONG et des personnes contact en fin de communiqué.

Doubs: libre-circulation pour les poissons sans le barrage du Theusseret

Deux nouvelles études le confirment: l'arasement de l'ancien barrage du Theusseret est facilement réalisable. La libre migration des poissons et le charriage devraient ainsi en être facilités dans le Doubs.

Vendredi 27 juillet, deux études ont été rendues publiques et démontrent que rien ne s'oppose à la destruction du seuil de l'ancienne centrale hydro-électrique du Theusseret. Si des travaux de renforcement et de terrassement sur les ouvrages en rive droite devront être entrepris, les risques liés aux possibles déformations de la structure du restaurant du Theusseret et de ses annexes seront faibles. D'autre part, les analyses physico-chimiques des sédiments réalisées dans le secteur de la retenue n'indiquent aucun dépassement de valeurs-seuils.

Ces études ont été réalisées par l'Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs (EPTB) en France. L'arasement du Theusseret permettra la restauration progressive d'un écoulement naturel qui représente un élément paysager important typique de la vallée du Doubs. La montaison des poissons sera assurée et le fonctionnement du transport des sédiments de la rivière sera sensiblement amélioré.

Le Doubs, et notamment son cours moyen qui marque la frontière entre la France et la Suisse, constitue une zone spéciale de conservation pour l'Apron du Rhône, une espèce strictement protégée au niveau européen par la Convention de Berne. Mais, de nombreux obstacles empêchent son passage et celui d'autres espèces. Or selon les législations suisse et française, les anciens et nouveaux ouvrages hydroélectriques doivent respecter la libre migration des poissons et du transit sédimentaire. Il faut donc mettre en conformité les ouvrages infranchissables. Raison pour laquelle les autorités compétentes des deux pays ont étudié, en 2014, les solutions pour rétablir la continuité écologique sur les tronçons internationaux du Doubs. La solution favorisée consiste en une suppression complète des seuils.

«Les solutions techniques confirment donc la faisabilité d'un projet d'arasement soutenu par la stratégie de la gouvernance internationale. Il représente une mesure complémentaire importante aux autres actions entreprises par les deux pays pour retrouver une bonne qualité de l'eau et sauver les poissons du Doubs », affirme Lucienne Merguin Rossé de Pro Natura Jura. «Avec le tourisme et la pêche notamment, la bonne cohérence entre les impératifs écologiques et les contraintes économiques montrent qu'il n'y a plus lieu d'opposer ces deux domaines comme on l'a trop longtemps pratiqué » estime Gilles Benest, vice-président de France Nature Environnement 25-90.

Compte tenu de ces résultats positifs, les associations françaises et suisses exigent que les autorités compétentes mettent rapidement en œuvre le projet d'arasement du Theusseret, ainsi que des autres seuils restants. Elles leur demandent aussi de ne pas donner suite au projet de reprise hydro-électrique récemment déposé pour la réaffectation du seuil du Theusseret. Les études démontrent qu'un maintien du seuil avec une mise en place d'une passe à poissons n'est recommandable ni d'un point de vue écologique, ni d'un point de vue économique. Pour Céline Barrelet, chargée de projet «Doubs vivant» des associations suisses Pro Natura, WWF, et Fédération suisse de pêche (FSP) , «Les efforts de protection entrepris par une multitude d'acteurs et l'importance de cette rivière au niveau international prouve qu'un tel projet serait une aberration.»

Personnes de contact:

Céline Barrelet, chargée de projet «Doubs vivant», tél. 031 330 28 05

Lucienne Merguin Rossé, biologiste, chargée d'affaires Pro Natura Jura, tél. 032 476 70 21 ou 079 817 99 61

Kurt Bischof, responsable communication, Fédération Suisse de Pêche, tél. 041 914 70 14

Gilles Benest, Vice-Président, France Nature Environnement 25-90, presidence@fne-doubs.org, +33 (0)612 12 18 74

Christian Triboulet, Président, Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (APPMA), christian.triboulet@neuf.fr

Gérard Mougin, Fédération du Doubs pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, g.mougin@neuf.fr, tél. +33 (0)3-81-34-58-33

Jean Raymond, Président, Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères (CPEPESC), jean.raymond02@wanadoo.fr

Marc Goux, Collectif SOS-Loue et rivières comtoises (SOS-LRC), marc.goux@gmail.com

Jean-Michel Ferry et Jean-Pierre Belon, Association Nationale de Protection des Eaux et Rivières - Truite-Ombre-Saumon (ANPER-TOS): ferry.jeanmichel@hotmail.fr et - jean-pierre.belon@wanadoo.fr